



Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Procès-verbal de la réunion du 6 mai 2019

Ordre du jour :

1. 7389 Projet de loi portant approbation
 1° de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le
 Gouvernement de la République de Bulgarie relatif à l'échange et à la
 protection réciproque d'informations classifiées, fait à Sofia, le 29 janvier
 2018 ;
 2° de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le
 Conseil des Ministres de la République d'Albanie relatif à la protection
 réciproque d'informations classifiées, fait à Luxembourg, le 25 juin 2018 ;
 3° de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le
 Gouvernement de Hongrie relatif à l'échange et à la protection réciproque
 d'informations classifiées, fait à Budapest, le 5 septembre 2018 ;
 4° de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le
 Gouvernement de la République de Macédoine relatif à l'échange et à la
 protection réciproque d'informations classifiées, fait à Skopje, le 6 septembre
 2018 ;
 5° de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le
 Gouvernement de la République fédérative du Brésil concernant l'échange et
 la protection réciproque d'informations classifiées, fait à New York, le 25
 septembre 2018
 - Désignation d'un rapporteur
 - Analyse du projet de loi et de l'avis du Conseil d'Etat
2. 7430 Projet de loi portant approbation du Protocole au Traité de l'Atlantique Nord
 sur l'accession de la République de Macédoine du Nord, signé à Bruxelles, le
 6 février 2019
 - Désignation d'un rapporteur
 - Analyse du projet de loi
3. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 14 mars 2019, 18
 mars 2019, 25 mars 2019, 28 mars 2019 et 3 avril 2019
4. Dossiers européens: adoption de la liste des documents transmis par les
 institutions européennes du 20 au 26 avril 2019
5. Divers

Présents : M. Marc Angel, Mme Djuna Bernard, Mme Stéphanie Empain, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz, M. David Wagner, M. Claude Wiseler

M. Charles Goerens, membre du Parlement européen

M. Olivier Maes, MAE

Mme Tania Tennina, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Eugène Berger, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Viviane Reding

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes

M. Georges Bach, Mme Mady Delvaux-Stehres, M. Frank Engel, M. Christophe Hansen, Mme Tilly Metz, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

1. 7389 **Projet de loi portant approbation**

1° de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République de Bulgarie relatif à l'échange et à la protection réciproque d'informations classifiées, fait à Sofia, le 29 janvier 2018 ;

2° de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Conseil des Ministres de la République d'Albanie relatif à la protection réciproque d'informations classifiées, fait à Luxembourg, le 25 juin 2018 ;

3° de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de Hongrie relatif à l'échange et à la protection réciproque d'informations classifiées, fait à Budapest, le 5 septembre 2018 ;

4° de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République de Macédoine relatif à l'échange et à la protection réciproque d'informations classifiées, fait à Skopje, le 6 septembre 2018 ;

5° de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République fédérative du Brésil concernant l'échange et la protection réciproque d'informations classifiées, fait à New York, le 25 septembre 2018

Mme Lydia Mutsch est nommée rapporteure du projet de loi.

Les cinq accords concernant l'échange et la protection réciproque d'informations classifiées ont été signés en 2018 avec la Bulgarie, l'Albanie, la Hongrie, la République de Macédoine du Nord et le Brésil. Les accords s'alignent à la législation luxembourgeoise, d'une part, et à celle des parties

respectives, de l'autre. Avec l'entrée en vigueur de la loi du 15 juin 2004 relative à la classification des pièces et aux habilitations de sécurité, le Luxembourg dispose du dispositif nécessaire pour la conclusion d'accords bilatéraux concernant l'échange de pièces classifiées avec des États tiers. Le but est de conclure de tels accords avec tous les partenaires de l'Union européenne et de l'OTAN, ainsi qu'avec des partenaires privilégiés. Jusqu'à présent, des accords concernant l'échange et la protection réciproque d'informations classifiées ont été conclus avec 21 pays ainsi qu'avec des organisations internationales comme l'Agence spatiale européenne, l'Union européenne et l'OTAN.

Le Conseil d'Etat a rendu son avis le 21 mars 2019 et n'a pas émis de remarque quant au texte du projet de loi.

Débat

Il ressort de la discussion que des négociations sur des accords similaires sont actuellement en cours entre l'Autorité nationale de sécurité et quatre pays, à savoir Malte, la Lituanie, la Serbie et la Bosnie-Herzégovine. Par ailleurs, une priorité est accordée au Canada, au Danemark, à la Nouvelle Zélande et à l'Australie. Parmi les Etats membres de l'Union européenne, des négociations sont encore en cours avec les Pays-Bas et la Grèce. Les Etats-Unis sont intéressés à conclure un accord de sécurité plus général.

Quant à l'intitulé de l'accord conclu avec la Macédoine du Nord, il est à relever qu'au moment de la signature, la dénomination « République de Macédoine » avait été choisie. Bien que le pays ait adhéré aux Nations Unies sous la dénomination d'Ancienne République yougoslave de Macédoine, la dénomination « République de Macédoine » fixée dans la Constitution de ce pays était d'usage dans les relations bilatérales.

2. 7430 Projet de loi portant approbation du Protocole au Traité de l'Atlantique Nord sur l'accession de la République de Macédoine du Nord, signé à Bruxelles, le 6 février 2019

M. Marc Angel est nommé rapporteur du projet de loi.

Par la conclusion de l'accord entre la Grèce et l'Ancienne République yougoslave de Macédoine sur la dénomination du pays (« République de Macédoine du Nord »), un obstacle à l'adhésion de la Macédoine du Nord à l'OTAN a été surmonté en juin 2018. Les négociations d'adhésion à l'OTAN ont pris fin en octobre 2018 et le Protocole d'accession au Traité de l'Atlantique Nord a été signé le 6 février 2019. Les parlements des 29 Etats membres de l'OTAN et de la République de Macédoine du Nord doivent ratifier le Protocole pour qu'il puisse entrer en vigueur. Cinq pays l'ont déjà ratifié, à savoir l'Albanie, la Bulgarie, la Grèce, le Monténégro et la Slovaquie.

Depuis 1999 la Macédoine du Nord avait participé au « Membership Action Plan » de l'OTAN et a réalisé une série de réformes dans les domaines militaire, politique, économique et juridique. Le pays a été un partenaire important de l'OTAN au Kosovo et en Afghanistan où une cinquantaine de militaires de la Macédoine du Nord sont toujours déployés dans le cadre de la mission « Resolute Support ». Depuis sa création en 1947, 17 Etats ont adhéré à l'OTAN, dont le Monténégro en 2017. L'OTAN continue à mener une politique de la porte ouverte. L'adhésion des pays du Balkan de l'Ouest à

l'OTAN est un signe pour la stabilisation de cette région dont trois autres pays ne sont pas encore membres de l'OTAN, à savoir la Bosnie-Herzégovine, la Serbie et le Kosovo.

Débat

Il ressort de la discussion que le Protocole a été signé par les ambassadeurs de tous les pays membres de l'OTAN, de sorte qu'il y a unanimité. Bien que la Russie se prononce depuis des années contre tout élargissement de l'OTAN, les Alliés sont persuadés que l'adhésion de la Macédoine du Nord contribue à la stabilisation de la région.

Quant à la situation des droits de l'homme en Macédoine du Nord, l'Union européenne insiste à ce que les droits de toutes les minorités ethniques et l'Etat de droit soient respectés. Le pays est politiquement polarisé, ce qui s'est fait remarquer notamment lors des récentes élections présidentielles.

3. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 14 mars 2019, 18 mars 2019, 25 mars 2019, 28 mars 2019 et 3 avril 2019

Les projets de procès-verbaux sont adoptés.

4. Dossiers européens : adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes du 20 au 26 avril 2019

La liste des documents est adoptée.

5. Divers

Le Président de la Commission informe sur les prochaines réunions.

Luxembourg, le 6 mai 2019

La Secrétaire-administrateur,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et
de l'Asile,
Marc Angel